

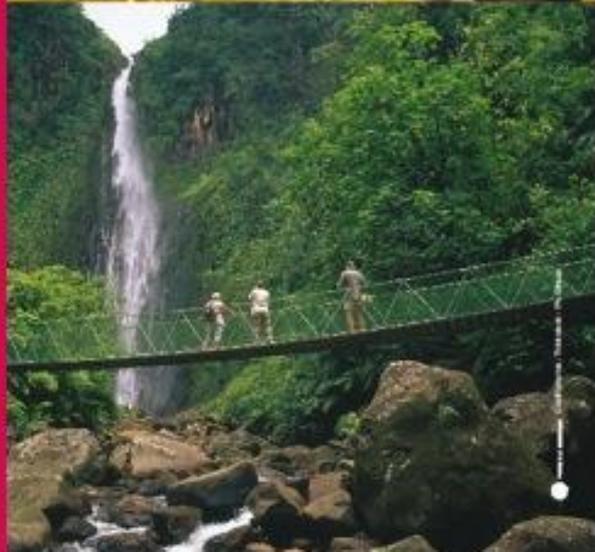
*Professionnels et passionnés
du Tourisme, réfléchissons
ensemble aux enjeux de ce secteur
pour la Guadeloupe.*



Développement durable

Aménagement des sites

Animation touristique



La Région construit la Guadeloupe de demain

LE CONTEXTE

SDAT : des orientations... ...des identités touristiques territoriales

Le schéma de développement et d'aménagement touristique (SDAT) de la Guadeloupe a été approuvé par la collectivité régionale lors de l'assemblée plénière du 24 septembre 2009.

Cet outil d'aide à la décision permet de définir les grandes orientations de développement touristique en précisant ses implications en termes de développement économique et d'aménagement du territoire.

D'ailleurs le SDAT organise l'archipel de la Guadeloupe en 7 territoires géo-touristiques ayant chacun une identité touristique territoriale spécifique, qu'il convient de développer tout en gardant la cohérence globale de l'archipel.

Bien entendu, le découpage des territoires s'adaptera en fonction des intercommunalités, une révision étant programmée en 2013.

LA STRATEGIE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'activité touristique est le premier secteur économique de la Guadeloupe. C'est sans conteste une activité, porteuse de richesses et créatrice d'emplois.

La politique régionale du Tourisme se définit à travers plusieurs axes principaux :

- **renforcer l'offre en hébergements et services qualitatifs en faisant émerger une offre plus haut de gamme,**
- **développer les infrastructures de nautisme, que ce soit pour l'accueil des croisiéristes, la grande plaisance ou la plaisance,...**
- **positionner sur le tourisme certains sites phares,**
- **positionner les différents territoires composant la Guadeloupe**
- **construire une stratégie de développement déclinée par territoire, au plus près des acteurs,**
- **diversifier les clientèles pour lisser la fréquentation sur l'ensemble de l'année,**
- **valoriser le patrimoine naturel et culturel en préservant l'environnement et en « magnifiant » notre identité.**

Un programme opérationnel 2007-2013 bien engagé...

Sur **24,750 millions d'euro** de fonds européens affectés à la mesure « aide à l'hébergement touristique », **près de 18 millions d'euro** ont été programmés depuis le démarrage du PO.

Une stratégie touristique de long terme plus que jamais maintenue

Des indicateurs favorables : on note un redémarrage de l'activité en 2010.

2011, devient l'année de référence pour la fréquentation touristique de l'archipel. Elle enregistre une hausse de 6,5% des visiteurs, dépassant ainsi le record de 2008.

Une restauration de la confiance et une reprise certaine :

- **des investissements en matière de rénovation**, création d'hébergements dès le début de l'année
- **de la fréquentation de la destination** : sur la période de haute saison touristique 2010-2011 on recense 395 000 touristes.

Des professionnels du secteur optimistes : les entreprises ont repris leur souffle et avancent de bons chiffres de fréquentation de leurs établissements (hébergements et sites touristiques) depuis juillet - août 2010.

Dans ce contexte, la stratégie de développement touristique de la Guadeloupe basée sur des investissements structurants en matière d'équipements, d'ingénierie et de prospective, joue pleinement son rôle.

Les dispositifs financiers d'accompagnement impliquent cependant une contrepartie de la part des maîtres d'ouvrage :

- Obligation de classement hôtelier ou de labellisation auprès d'un organisme reconnu au niveau national
- Obligation de création d'emploi(s)
- Obligation de maintien de l'activité touristique pour une durée minimale de 5 ans.

Des actions fortes

- **signatures de conventions d'objectifs de développement touristique** : elles sont la poursuite de la démarche stratégique territoriale qui consiste à positionner de façon concertée les différents territoires touristiques composant la Guadeloupe.

La première convention d'objectifs pour le développement touristique prioritaire de l'île, a été signée en octobre dernier à Marie-Galante avec les élus locaux et l'office du tourisme. Cette convention souhaite dynamiser le développement touristique de Marie-Galante, en harmonie avec son environnement et son patrimoine naturel et culturel. Elle inaugure une nouvelle démarche et une approche innovante de la collectivité régionale en matière de politique touristique.

D'ailleurs, d'autres conventions du même type que celle de Marie-Galante seront signées pour chacun des six autres pôles, à commencer par le Nord Basse-Terre.

- Partenariat Région Guadeloupe - CCI -IG - CCI du Var pour la transposition d'un label environnemental dans le cadre du programme « Itinéraire Eco 3 »

C'est une opération collective destinée à accompagner les hébergeurs dans leur démarche environnementale (utilisation de produits écologiques, consommation plus économique à travers des équipements adaptés, etc).

La signature de la convention du 12 octobre 2012 par la collectivité régionale et l'ensemble des partenaires a permis de lancer ce programme visant à accompagner les hébergeurs touristiques vers l'obtention d'un label environnemental.

Aussi, la Région Guadeloupe et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de Guadeloupe, ont donc décidé d'un commun accord, d'expérimenter de 2012 à 2014 sur notre territoire le dispositif « Itinéraire Eco3 »

- **Les « Rendez-vous du tourisme »** : ce sont des rencontres de professionnels du tourisme lancée par la Région Guadeloupe. Initiée tous les 2 mois, elles permettent d'évoquer une thématique particulière relevant du secteur.

La rencontre, organisée sous forme de petit-déjeuner prévoit systématiquement :

- une présentation de la stratégie de développement touristique régionale
- une présentation en salle d'une thématique par un ou des experts
- une ou deux visites sur le terrain liée(s) à la thématique.

D'où l'organisation de Rendez-vous du tourisme sur les territoires différents avec des professionnels en lien avec la thématique et le territoire concerné

LE 1^{ER} RENDEZ-VOUS DU TOURISME

Le 1^{er} rendez-vous du tourisme est programmé le mardi 11 décembre 2012 au Domaine de Séverin Saint-Rose.

Thématique : « le développement touristique du territoire du Nord Basse-Terre »

Les intervenants feront la présentation de la stratégie régionale touristique ainsi que le principe de l'organisation territoriale touristique de la Guadeloupe.

Ce sera l'occasion de signer avec l'ensemble des partenaires, la convention d'objectifs de développement touristique prioritaire pour le territoire Nord Basse-Terre.

Convention d'objectifs de développement touristique du Nord-Basse-Terre

C'est sur la base de l'audit du territoire du Nord Basse-Terre et sur les plans d'actions communaux, que le projet de convention a été élaboré. **L'objectif de l'audit étant d'identifier une image touristique du territoire** visée sur des états des lieux et des priorités d'actions d'animation touristique à mettre en œuvre.

L'audit touristique du territoire Nord Basse-Terre a été présenté aux élus, techniciens et socioprofessionnels des cinq communes au mois de mai dernier et a recueilli à l'unanimité un avis très favorable.

Par conséquent, la convention traite du territoire Nord Basse-Terre qui administrativement était constituée autour de trois communes socles : Lamentin, Sainte-Rose et Deshaies.

Une communauté de communes a été mise en place en décembre 2000 puis en janvier 2011, elle s'est enrichie de deux nouvelles communes : Petit-Bourg et Pointe-Noire pour former aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT).

Ainsi, la présente convention porte sur le territoire du Nord Basse-Terre tel qu'il existe aujourd'hui réunissant les cinq communes: **Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Pointe-Noire et Petit-Bourg.**

Elle a pour objet de définir les axes du développement touristique du territoire qui seront soutenus par la Région Guadeloupe et l'Europe.

Construire une politique produit dans le Nord Basse-Terre

En cohérence avec les règlements d'intervention de la Région Guadeloupe en matière de politiques contractuelles et de tourisme et avec le SDAT, la Région Guadeloupe souhaite accompagner les collectivités locales du Nord Basse-Terre dans leurs démarches d'organisation touristique en vue d'optimiser l'attractivité du territoire et de construire une « politique produit » fondée sur trois axes structurants qui forgent l'identité touristique du territoire en se basant sur sa structuration géographique différenciatrice et complémentaire :

1 : Le territoire grand cul de sac marin, regroupant les communes du Lamentin et de Sainte-Rose.

La commune du Lamentin porte plusieurs projets structurants qui intègrent une dimension à la fois naturelle et culturelle et méritent un accompagnement spécifique dans le cadre de la présente convention. Il s'agit de :

- l'aménagement de l'entrée de la ville jusqu'à la baie de Blanchon qui est la propriété du Conservatoire du Littoral. Concevoir un circuit touristique intégrant cet ensemble urbain permettrait d'une part, à la clientèle touristique et à la population locale, de découvrir les œuvres monumentales réalisées par l'architecte Ali Tur, intégrées au patrimoine guadeloupéen et d'autre part, d'inciter ce flux de visiteurs à entrer dans la ville du Lamentin aujourd'hui contournée par la déviation de la RN1
- la reconstruction du site de ravine chaude. Longtemps considéré comme « la station thermale » de la Guadeloupe, réunissant tout autant la population locale que les touristes de séjour, ce site a été définitivement fermé à toute exploitation en 2005. Une étude datant de mars 2010 par le Docteur Ruart, spécialiste en rhumatologie, précise qu'il peut accueillir un projet positionné « forme, bien-être et loisirs » s'adressant à une clientèle locale et extérieure pour un produit de type « dayspa » ou centre thermoludique.
- l'identité « Agri-aqua » de Sainte-Rose. La commune de Sainte-Rose est aussi une offre de thermalisme qui pourrait venir compléter celle du Lamentin. En effet, la source de Sofaïa, est reconnue pour sa douche sulfureuse et ses traces plus ou moins difficiles (saut des 3 cornes, Trace Sofaïa/Baille Argent, Sofaïa/Tête Allègre). Le projet d'aménagement du site de Sofaïa porté par l'ONF sera présenté lors d'une visite de terrain à la fin de la manifestation.

2 : Le territoire mer des Caraïbes, avec les communes de Deshaies et Pointe-Noire.

Ces deux communes sont les seules du territoire administratif du nord Basse-Terre à baigner dans la mer des Caraïbes.

Deshaies, commune « Bleue » avec ses 8 plages magnifiques, des activités de plaisance de passage et de croisière en escale, attire une clientèle de haut de gamme. L'identité « Bien-être » du territoire deshaïen se traduit aussi par son écosystème naturel protégé avec notamment les îles Kahouanne et Tête à l'anglais. La commune de Deshaies regorge donc d'atouts valorisés tant par

le secteur public que privé. Quelques aménagement ou activités pourraient être menés :

- mettre en place des Haltes légères de plaisance (HLP) avec les services associés,
- réaliser la Maison du miel dans le cadre du Pôle d'excellence rural en cohésion avec les apiculteurs de la région nord Basse-Terre,
- développer une plate forme intercommunale de commercialisation de l'offre deshaïenne.

Pointe-Noire, capitale du bois et de l'écotourisme il y a 20 ans. Il convient dès maintenant de refaire vivre l'identité « Terre des sens » de Pointe-Noire en menant de front les projets de réhabilitation du centre bourg et en valorisant l'offre patrimoniale et écotouristique de la route des plaines, qui compte à elle seule, près de dix activités naturelles.

Plus en amont, une opération d'aménagement de la plage Caraïbe pourrait être conduite pour forger une identité spécifique en lui conférant un positionnement distinct des autres plages limitrophes et inciter la clientèle à s'arrêter et profiter des atouts de la commune de Pointe-Noire.

3 : Le territoire petit cul de sac marin, avec la commune de Petit-Bourg.

Petit-Bourg, est la plus grande commune de la Guadeloupe et bénéficie de la proximité géographique de l'agglomération de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et de celle du port et de l'aéroport.

C'est aussi est une façade littorale longeant le Petit cul de sac marin, aujourd'hui quasiment pas exploitée en terme touristique. Logé entre la côte du sud de la Grande-Terre et la côte est de la Basse-Terre, le Petit cul de sac marin offre des rivages bien protégés des houles atlantiques, naturellement occupés par des mangroves et prolongés par des fonds coralliens.

Inclure, le Petit cul de sac marin dans le développement touristique du territoire petit-bourgeois, c'est redonner vie au centre bourg qui la longe, par l'aménagement de l'existant et l'introduction d'activités nouvelles.

La structuration de l'offre touristique de la commune devrait passer par :

- l'aménagement avec une circulation douce, le long de la baie du petit cul de sac marin,
- la mise en place d'une écotaxe sur certains sites aménagés ou lors d'évènementiels,
- la création d'un circuit touristique avec audio-guides.

La Région, la CANBT, les cinq communes du territoire et leurs structures touristiques (offices du tourisme et syndicats d'initiative) s'accordent, au travers de cette convention, sur les objectifs de développement touristiques prioritaires pour le territoire sur la période 2013-2015.

Visites de terrain

A l'issue de la manifestation, élus, socioprofessionnels et invités profiteront de la visite de deux sites de Sainte-Rose :

L'Ecomusée créole de la Guadeloupe

Situé sur la route de Sofaïa, à Sainte-Rose, l'Écomusée est un vaste jardin créole présentant essentiellement la faune et la flore de la Guadeloupe.

Plusieurs espaces sont aménagés pour mettre ces richesses naturelles à l'honneur avec les plantes et les espèces animales emblématiques de l'archipel.

Cet Ecomusée, site à vocation touristique, est né de la volonté de Jocelyn Roumbo, s'est concrétisé avec le partenariat de la Région et du FEDER. Il recense également un nombre impressionnant de plantes médicinales et aromatiques à travers son conservatoire Médicinal.

Cet espace donne accès à des informations sur les utilisations traditionnelles et scientifiques des plantes répertoriées

Le projet de revalorisation des Traces de Sofaïa par l'Office national des Forêts

Tout en haut de la route de la ravine bleue, se perche le plateau de Sofaïa, sur la commune de Sainte rose.

Sur les contreforts montagneux, au cœur de la végétation exubérante se nichent les sources sulfureuses de Sofaïa dont les vertus attirent malades et curistes.

Depuis ces hauteurs, la montagne offre de nombreuses possibilités de randonnées comme la trace Sofaïa –Baille-Argent, très appréciée des amateurs.